

PAR COURRIEL

Québec, le 20 novembre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4
leader.sjb@assnat.qc.ca

Cher collègue,

La présente vise à répondre à la question inscrite au feuillet du 21 octobre dernier par la députée de D'Arcy-McGee, à la suite d'un article publié dans *Le Soleil* le 1^{er} octobre 2025. Cet article mentionnait l'existence d'une table permanente Québec-municipalités en itinérance qui se réunit en continu. La députée souhaite obtenir des précisions sur cette table, notamment :

- Son mandat officiel;
- Ses actions ou ses recommandations concrètes en matière de concertation;
- Les mesures tangibles ou les décisions qui en ont découlé;
- L'évaluation de l'efficacité de cette table par le Ministère;
- Sa composition et la fréquence de ses réunions.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est très sensible aux enjeux liés à l'itinérance et à leurs conséquences sur les personnes les plus vulnérables. À cet effet, la Table Québec-municipalités en itinérance (TQMI) a été créée en mars 2024 dans le cadre de la [Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : Ensemble au service des citoyens](#). Elle s'est depuis réunie à cinq reprises. Cette instance permanente a pour mandat de favoriser la concertation, l'optimisation et la coordination des actions pour prévenir et réduire

... 2

l'itinérance, et ce, dans le respect des rôles et des responsabilités de chacun. Elle vise notamment à consulter les municipalités sur les enjeux qu'elles rencontrent, à tenir compte de leur réalité dans les décisions gouvernementales et à participer activement à la recherche de solutions adaptées aux nouvelles réalités.

La composition de la TQMI reflète ce partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité : elle est coprésidée par le MAMH et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), et comprend des représentants du ministère de la Sécurité publique, de la Société d'habitation du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union des municipalités du Québec, ainsi que des villes de Montréal et de Québec.

Depuis sa mise en place, la TQMI a notamment contribué à l'élaboration d'une feuille de route pour 2025, qui propose des engagements concrets pour renforcer la collaboration intersectorielle en la matière. Elle a notamment travaillé à la clarification du partage de rôles et responsabilités des différents acteurs, en lien avec le Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026. Elle a aussi mis sur pied un comité technique chargé d'approfondir des enjeux prioritaires, dont ceux associés aux campements de personnes en situation d'itinérance. En outre, des rencontres spécifiques avec les municipalités de 100 000 habitants et plus ont aussi permis d'aborder leur réalité particulière.

Ces travaux ont mené à des résultats concrets. Le MSSS a publié, en décembre 2024, un [document d'orientation sur les rôles et les responsabilités en matière d'itinérance](#). Un document d'orientation sur les campements est par ailleurs en élaboration en vue d'une diffusion en 2026.

En somme, je considère que la TQMI constitue une instance stratégique centrale pour renforcer la coordination entre le gouvernement et les municipalités dans la lutte contre l'itinérance. Elle est complémentaire aux autres instances plus opérationnelles mises en place aux niveaux régional et local. Elle a permis d'élargir les canaux déjà ouverts entre le milieu municipal et le gouvernement sur la question de l'itinérance.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Geneviève Guilbault